

AVIGNON, le 07 décembre 2017,

DECLARATION LIMINAIRE A LA CAPL 2 D'AFFECTATION POUR LE MOUVEMENT LOCAL DU 01/01/2018.

Monsieur le Président

Nous ne pouvons commencer cette CAP locale sans évoquer le dézingage des règles de mutation imposé par la direction générale aux seules fins de gérer la pénurie liée aux restructurations et aux suppressions d'emplois. Pour nous, il existe plusieurs sources de danger :

- L'établissement en local d'un mouvement digne du national (au moment où vous allez démolir les services RH locaux avec le lancement de SIRHIUS). Pour nous, l'affectation à l'ancienneté administrative est un moindre mal, mais la DG a déjà mis en place la parade à une règle qu'elle juge trop protectrice pour les agents ; en effet, la possibilité d'user, voire d'abuser de « l'intérêt du service » vous permettra à coup sûr de faire ce que voulez.

- L'affectation au sortir de la CAP nationale simplement au département constitue une source d'anxiété pour chacun d'entre nous. Dans la période à venir, l'ASR va battre son plein et les garanties offertes aux agents sont liées à cette affectation nationale. Au cas particulier, en cas de réorganisation, **la garantie sera au département et non plus à la commune.**

- De plus, la mise en œuvre des priorités des agents sollicitant une mutation à l'intérieur du département sur ceux qui arrivent de l'extérieur laisse entrevoir encore de bons moments de rigolade dans ce cénacle.

-En outre, la mobilité régulière d'agents d'un autre grade au 01/03 montre bien l'utilité du maintien de ce mouvement complémentaire pour la catégorie B.

-Enfin le durcissement des délais de séjour montre encore, si besoin était, de la considération que l'Administration porte à ses agents.

Que les agents qui pensent qu'il s'agit plus ou moins d'un retour aux règles de l'ancienne filière GP se méfient : le contexte est complètement différent, les objectifs de l'Administration aussi.

On rappellera ici que Solidaires Finances Publiques revendique pour tous les agents, l'affectation nationale la plus fine possible (à la commune) sur des postes fixes.

On remarquera simplement que des postes vacants et sollicités par des agents au mouvement complémentaire C n'ont pas été pourvus par la direction, ce qui augure mal de l'application des futures règles de mutation au bénéfice des agents (ouf !! elles ne sont pas réécrites dans ce but).

Cette CAP locale s'ouvre pour affecter des agents à l'occasion du mouvement exceptionnel suite à la fermeture de la trésorerie de Mormoiron et du mouvement complémentaire du 01/03/2018 (qui risque fort d'être le dernier de son espèce).

En ce qui concerne la fermeture de Mormoiron, nous réitérons ce qui a été dit lors des CTL et CHSCT qui ont eu lieu en la matière :

Avis sur le projet de fermeture de la Trésorerie mixte de Mormoiron

Ce projet se traduit par l'éclatement de l'activité de cette trésorerie mixte sur la trésorerie spécialisée SPL de Carpentras et sur le SIP de Carpentras.

Les représentants des personnels au CHSCT de Vaucluse déplorent le manque d'exhaustivité des documents fournis par la DDFIP de Vaucluse sur ce projet : en effet, la fiche d'impact ne donne aucun détail sur l'organisation du futur service fusionné, comme préconisé dans la note d'orientation du CHSCTM de 2016.

Les conditions d'installation matérielle sont globalement dégradées :

- pour la Trésorerie, désormais sur 2 niveaux, c'est soit une intégration dans de mauvaises conditions des agents arrivant de Mormoiron, soit une forme de punition pour les agents actuels de la Trésorerie ;*
- pour le SIP, l'accès au bureau nouvellement créé dans une zone d'archives actuelle se fera obligatoirement en traversant le bureau d'autres agents du SIP.*

La fiche d'impact laisse entrevoir d'importants effets sur le quotidien des agents arrivant de Mormoiron avec notamment des déplacements supplémentaires de plusieurs kilomètres, une nouvelle organisation des services impactés ... Le constat réalisé, bien que sommaire, montre que les conséquences directes sur les agents n'ont que peu de poids face à la feuille de route du directeur.

Nous prenons malheureusement le pari qu'une fois de plus, cette fusion servira en plus de prétexte à de nouvelles suppressions d'emplois dans un avenir proche.

En conclusion, le CHSCT de Vaucluse rend un avis négatif sur ce projet de fermeture de la Trésorerie de Mormoiron.

Cette fermeture est un avatar de l'ASR que nous ne cessons de combattre de ce côté-ci de la table. Les engagements prononcés au plus haut niveau de l'État et relayés à tous les étages du ministère et de la DGFIP promettent des jours encore plus sombres pour les agents et les missions de cette direction.

Concernant l'emploi dans la fonction publique, la volonté de notre président est claire : il veut réduire encore plus la place et le rôle des services publics. Ainsi, sur les 120 000 suppressions d'emplois de fonctionnaires annoncées, 50 000 concernent la fonction publique d'état. Si l'on s'en tient à l'étiage habituel (50%) ce sont au moins 25 000 emplois qui sont appelés à disparaître à la DGFIP en 5 ans.

Au-delà des suppressions d'emplois, l'écart constaté entre les emplois implantés et les emplois réels, conduit à des déficits significatifs dans tous les départements, générant des difficultés professionnelles et humaines au quotidien dans les services et surtout impactant fortement les possibilités de mutation des agents. Pour gérer ces déficits, la direction générale essaie de répartir la pénurie en changeant entre autre les règles de gestion. C'est ainsi que dans certains départements des RAN ont déjà été fusionnées et que de nombreuses autres vont l'être en 2017.

Il est intolérable que les agents fassent les frais de la politique calamiteuse de la Direction Générale en matière de recrutement. Les débuts de solution passent par un recrutement immédiat de toutes les listes complémentaires, par une politique ambitieuse et anticipée de recrutement pour les années à venir et bien sûr par l'arrêt des suppressions d'emplois.

Pour le Vaucluse, il reste donc 11 emplois vacants pour les cadres B (en plus des 5 emplois C). malgré l'appel de listes complémentaires aux différents concours, il reste quand même un effort conséquent à accomplir.

Nous appelons donc à nouveau notre directeur général à se battre pour son administration ! Qu'il applique les directives du ministère est une chose ! Qu'il ne veille pas à pourvoir tous les postes vacants de son administration est un manquement grave à sa fonction !

Son irresponsabilité ne doit plus être couverte par notre responsabilité !

Solidaires Finances Publiques n'aura de cesse de le lui rappeler, à lui et à son ministre de tutelle !